Le devenir des chômeurs de longue durée

- *Résultats d'une enquête* -

par Rachid Foudi (*)

Le chômage de longue durée, habituellement défini par une ancienneté d'inscription continue à l'ANPE d'un an et plus, a connu dans les années récentes une augmentation sensible tant en valeur absolue qu'en valeur relative. On compte actuellement quelques 800 000 chômeurs de longue durée et leur nombre a été multiplié par 2,5 entre 1980 et 1987.

Le chômage de longue durée connaît une croissance marquée par deux aspects inquiétants. Le premier a trait à la généralisation du phénomène. Alors qu'il ne touchait traditionnellement que certaines catégories de travailleurs particulièrement exposés (les travailleurs âgés et/ou handicapés), le chômage de longue durée s'est étendu à partir des années 1980-81 à des catégories dont l'employabilité moyenne est pourtant forte. Ainsi, près d'un cinquième des demandeurs d'emploi de longue durée sont des jeunes (moins de 25 ans), tandis que les demandeurs appartenant à la tranche d'âge des 25-49 ans représentent plus de la moitié (56,5 %) de la population des chômeurs de longue durée. Le second aspect est relatif à l'allongement continu de la durée du chômage et à la progression du chômage de très longue durée (1). On compte aujourd'hui plus de 350 000 chômeurs inscrits de façon continue depuis plus de deux ans, et plus de 160 000 ont une ancienneté supérieure à trois ans.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à développer un ensemble de mesures spécifiques (2). Si certaines visent à favoriser le retour à l'emploi — stages de formation modulaires, contrats et stages de formation en alternance, développement des emplois intermédiaires : Travaux d'Utilité Collective, Programmes d'Insertion Locale...—, d'autres dispositifs ont pour principal objectif de lutter contre la pauvreté en agissant sur le niveau de vie. L'émergence, puis l'autonomisa-

---

(*) Rachid FOUDI est Maître de Conférences en Sciences Économiques à l'Université de Lille-Flandre-Artois. Il est membre du L.A.S.T (Laboratoire d'Analyse des Systèmes et du Travail), équipe du C.L.E.R.S.E. (Unité Associée au C.N.R.S. n° 345).

(1) Cf R. Foudi, F. Stankiewicz : *Very long term unemployment : The French Case* — Rapport réalisé dans le cadre d'une Étude Comparative européenne pour le compte de la commission des Communautés Européennes, mai 1987.

(2) Cf. R. Foudi, F. Stankiewicz : *La lutte contre le chômage de longue durée ou l'émergence d'une politique autonome.* Revue Française des Affaires sociales n° 3, juillet-septembre 1987.

1

OBJET ET MÉTHODE DE L'ENQUÊTE

Les résultats présentés dans cet article sont issus d'une enquête longitudinale auprès d'une population de demandeurs d'emploi qui étaient inscrits à l'ANPE depuis au moins un an en novembre 1983 dans l'une des Agences Locales pour l'Emploi du bassin minier de la région Nord-Pas-de-Calais. Ces demandeurs d'emploi ont été enquêtés une première fois entre mars et mai 1984. La réenquête s'est déroulée trois ans après, entre mars et mai 1987. Les personnes ont été recontactées à leur domicile et interviewées sur la base d'un questionnaire.

La zone d'étude : le bassin minier de la région Nord-Pas-de-Calais

La zone d'étude recouvre quatre zones ANPE situées pour moitié dans le département du Nord (Valenciennes, Douai) et pour moitié dans le département du Pas-de-Calais (Lens-Hénin, bassin minier Ouest), regroupant au total 303 communes.
Cette zone présente les traits spécifiques suivants:

— Un important déficit en emploi, lié à un effondrement de l'emploi industriel (mines, sidérurgie, métallurgie, textile) non compensé par la création d'activités dans le secteur tertiaire.

— Un faible niveau du taux d'activité dû en grande partie à la participation relativement réduite des femmes au marché du travail. En revanche, le bassin minier ne se distingue pas par un faible taux d'activité des jeunes.

— Un niveau de chômage élevé accompagné d'un chômage de longue durée à caractère massif. Le tableau ci-dessous permet de constater qu'entre juin 1975 et juin 1984, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un an était multiplié par 10 alors que le chômage total était multiplié par 3,4. Leur part est donc passée de 10 % en 1975 à 30 % en 1984, ce qui est sensiblement supérieur au pourcentage observé à l'échelle nationale (27 % en juin 1984).

Cette situation préoccupante a conduit les Pouvoirs publics à reconnaître en 1984 le bassin minier parmi les quinze pôles de conversion qui constituent (depuis une circulaire du 23 mars 1984) les priorités d'urgence de la politique de l'emploi en France et plus particulièrement des mesures destinées à la formation et à la réinsertion des chômeurs de longue durée.

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE DANS LE BASSIN MINIER 1975-1987

Année (1)	1975	1980	1984	1986	1987
D.E.F.M.					
Bassin minier	16 839	39 423	57 113	59 007	88 391
France	738 305	581 867	2 167 545	2 265 951	2 679 107
dont **inscrits depuis un an et plus**					
Bassin minier	1 703	11 138	17 073	19 762	27 288
France	84 939	137 318	585 386	716 949	844 083

(1) Mois de juin sauf mars 1987.

La population étudiée et la méthodologie de l'enquête

Compte tenu des spécificités de la zone d'étude, la population des chômeurs de longue durée qui a fait l'objet du suivi, diffère quelque peu de celle observée à la même date en France. On peut remarquer dans les tableaux ci-dessous que les différences les plus significatives concernent la structure par sexe et âge des chômeurs de longue durée, alors qu'au niveau de l'ancienneté du chômage les deux populations partagent les mêmes caractéristiques.

STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE. NOVEMBRE 1983. EN %

Sexe / Âge	Bassin minier			France		
	Hom.	Fem.	Ens.	Hom.	Fem.	Ens.
– de 25 ans	15,9	24,9	40,8	8,6	19,0	27,6
25 à 49 ans	24,6	14,3	38,9	17,6	20,3	37,9
50 ans et +	14,9	5,4	20,3	20,1	14,4	34,5
TOTAL	55,4	44,6	100	46,3	53,7	100

DISTRIBUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE SELON L'ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION (BASSIN MINIER - FRANCE) EN %

Ancienneté d'inscription	Bassin minier	France
1 à moins de 2 ans	59	63
2 à moins de 3 ans	23	22
3 ans et plus	18	15
Ensemble	100	100

Le suivi de la population des demandeurs d'emploi de longue durée a porté sur les 15 466 individus qui lors de la première enquête étaient inscrits à l'ANPE (on a exclu du suivi les individus qui avaient retrouvé un emploi).
L'étude de cette population a été menée lors des deux enquêtes sur la base du même échantillon stratifié. Le taux moyen de sondage retenu pour définir la taille de l'échantillon était de un vingtième (soit 823 individus dont 46 avaient trouvé un emploi lors de la première enquête). Ce taux moyen était modulé en fonction de l'importance de la strate dans la population mère, de manière à renforcer la significativité statistique.

La réenquête a été réalisée sur la base d'un questionnaire passé au domicile des intéressés. Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous, une partie des individus n'ont pu être interviewés. Dans la majorité des cas (52,4 %) la cause en est le déménagement.

Enquêtés	Non enquêtés situation connue	Non enquêtés situation inconnue	Ensemble
12 054	1695	1717	15 466
77,9 %	11 %	11,1 %	100 %

(Ceci représente au niveau de l'échantillon un total de 777 enquêtés, dont 84 situations connues et 78 situations inconnues).

Les personnes non enquêtées représentent au total 22,1 % de l'ensemble de la population. Toutefois, dans la moitié des cas nous avons pu avec l'aide des Mairies et des Agences Locales pour l'Emploi, recueillir des informations relatives à la situation des individus. Aussi, le taux global de non réponse n'est-il en fait que de 11,1 % de l'ensemble de la population.

Enfin pour permettre la généralisation des résultats à l'ensemble de la population nous avons fait deux hypothèses :

— la première est qu'à situation identique il n'existe pas de différence sensible entre ceux qui ont été enquêtés et ceux qui ne l'ont pas été.

— La seconde est que l'ensemble des cas où la situation de l'individu n'est pas connue se répartissent entre les huit situations identifiées (cf ci-dessous) au prorata des effectifs concernés (enquêtés plus non enquêtés). Cette répartition a été effectuée en tenant compte de l'appartenance de ces individus aux trois groupes de référence (cf ci-dessous), dans la mesure où le taux de non-réponse était variable selon ces groupes.

Les objectifs de l'enquête

Outre l'analyse de l'évolution du niveau de vie des chômeurs de longue durée, la réenquête visait à identifier leurs **trajectoires individuelles.**
Le terme de « trajectoire individuelle » désigne ici l'ensemble des modifications au regard du chômage, de l'emploi et de l'inactivité, intervenues dans la situation du demandeur d'emploi entre la date de la première enquête et celle de la réenquête.

Le repérage de ces trajectoires a plus particulièrement porté sur les trois ensembles d'éléments suivants :

— Les **motifs** de sortie du chômage de longue durée (qui peuvent être divers : prise d'un emploi, entrée en formation, retrait dans l'inactivité ou « autres ») et la durée du chômage de longue durée.

— La **situation** (ou statut) des individus au moment de la réenquête. Nos observations ont à cet égard débouché sur une partition de la population en 8 groupes d'importance inégale :

1. Les personnes en situation de chômage déclaré continu, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de manière continue depuis la précédente enquête.

2. Les chômeurs réinscrits à l'ANPE, qui contrairement aux précédents, ont connu une ou plusieurs ruptures d'inscription depuis la précédente enquête (ils sont en situation de chômage déclaré non continu)...

3. Les salariés définis comme l'ensemble des individus occupant un emploi au moment de la réenquête, quelles que soient la nature et la durée de cet emploi. Entrent donc dans cette catégorie les bénéficiaires de TUC (Travaux d'Utilité Collective) et les stagiaires en formation titulaire d'un contrat de travail (principalement les bénéficiaires de « formations en alternance »).

4. Les stagiaires en formation, non titulaires d'un contrat de travail.

5. Les retraités.

6. Les préretraités.

7. Les « autres inactifs ». Ce groupe comprend les jeunes incorporés au Service National, les femmes enceintes, celles qui déclarent explicitement être « retournées » au foyer et ne plus chercher d'emploi, les personnes reconnues « invalides » ou « handicapées » et qui perçoivent soit une pension d'invalidité soit une Allocation d'Adulte Handicapé.

8. Les « autres situations » (ou situation de quasi-chômage) où l'on a regroupé les individus n'entrant pas dans les groupes précédents. Il s'agit essentiellement des chômeurs non déclarés, des personnes en « congé maladie », des invalides ou handicapés non bénéficiaires de pension ou d'allocation, voire des individus qui étaient incarcérés au moment de l'enquête.

— Nous avons enfin privilégié l'observation des **changements de situation** intervenus au cours des trois années séparant l'enquête et la réenquête.
Dans la mesure où les trajectoires empruntées par les chômeurs de longue durée ne sont pas indépendantes de leur passé professionnel, nous les avons étudiées sur la base des trois groupes de référence que nous avions distingués lors de la première enquête. Ils permettent de distinguer les demandeurs d'emploi selon leur position à l'égard du système d'emploi au cours des cinq années précédant l'entrée en chômage. Cette structuration a été reprise pour l'étude de certains résultats de la réenquête pour des raisons qui apparaîtront plus loin.

* Le premier groupe est celui des « Entrants sur le marché du travail ». Il comprend les demandeurs d'emploi qui cinq ans avant l'entrée en chômage étaient dans le système scolaire.

* Le second groupe est celui des « Autres actifs de 50 ans et plus » dont l'insertion antérieure dans l'emploi a généralement été marquée par une grande stabilité. Ils ont le plus souvent été employés de façon continue par une seule et même entreprise.

* Le troisième groupe enfin, celui des « Autres actifs de moins de 50 ans », est composé des demandeurs d'emploi dont le passé professionnel a été plus fréquemment marqué par des périodes de discontinuité d'emploi.

Ces trois groupes représentent respectivement 40,1 %, 20,2 % et 39,7 % de la population. ■

tion (au cours des années 1980) d'une politique spécifique de lutte contre le chômage de longue durée témoignent de l'importance du problème.

Dans un contexte de rationnement durable de l'emploi où les embauches deviennent de plus en plus sélectives, les demandeurs d'emploi dont l'ancienneté de chômage est la plus élevée risquent en effet de voir leurs chances d'accéder au système d'emploi normal se réduire, voire s'éteindre pour les plus démunis d'entre eux. L'aggravation d'un tel processus risque de déboucher sur une structuration dualiste du chômage séparant les « travailleurs potentiels » (les chômeurs de courte durée) des « exclus de l'emploi » (les chômeurs de longue et de très longue durée).

L'engrenage du chômage de longue durée tendrait-il alors à créer une situation irréversible interdisant un éventuel retour à l'emploi et ne comportant d'autre issue que l'inactivité (retour au foyer pour les femmes découragées, accès au

statut d'invalide ou d'handicapé pour les demandeurs connaissant des problèmes de santé, départ en retraite après une longue transition dans le chômage pour les travailleurs âgés) ? Ou bien doit-on penser que l'existence d'emplois de courte durée, contrats à durée déterminée ou missions d'intérim dans le secteur privé, « petits boulots » ou emplois intermédiaires subventionnés par la puissance publique, favorise la réinsertion des chômeurs de longue durée dans l'emploi ?

Quelle que soit l'hypothèse envisagée, l'allongement de l'ancienneté moyenne du chômage et l'augmentation de l'effectif des chômeurs de très longue durée, témoignent d'ores et déjà de l'existence d'une population durablement fixée dans le chômage prolongé. Bien que cette situation ne soit pas fatalement synonyme de pauvreté, on peut se demander si la prolongation de la durée du chômage n'entrave pas, voire n'élimine pas, le jeu de certains mécanismes de protection contre la pauvreté. Il en est ainsi des indemnités dont peuvent bénéficier les demandeurs d'emploi dans le cadre du système d'indemnisation du chômage. Le système d'indemnisation, issu de la réforme d'avril 1984, prend certes indirectement en compte l'ancienneté de chômage pour déterminer le droit à une indemnisation notamment dans le cadre de l'Allocation de Solidarité, principalement destinée aux chômeurs de longue durée. Mais d'autres critères interviennent telle la durée de l'insertion antérieure dans l'emploi, et rendent très contrastée la situation des chômeurs de longue durée au regard du système d'indemnisation. Ainsi, les demandeurs d'emploi ayant déjà exercé une activité professionnelle perçoivent des allocations d'autant plus élevées et d'autant plus longues que leur insertion antérieure dans l'emploi a été durable et qu'ils sont âgés. A l'opposé, la plupart des jeunes chômeurs de longue durée, notamment lorsqu'ils sont primo-demandeurs d'emploi, sont exclus du système d'indemnisation, parfois après une période d'indemnisation (au titre de l'Allocation d'Insertion) d'une durée d'un an non renouvelable.

Les difficultés matérielles qu'engendre la disparition des allocations de chômage ne risquent-elles pas alors de mettre les chômeurs de longue durée dans une situation de pauvreté ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, nous nous appuierons sur une enquête longitudinale auprès d'un échantillon représentatif de 17 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un an en novembre 1983 dans l'une des agences locales pour l'emploi du bassin minier de la région Nord-Pas-de-Calais (3). Cette population a été enquêtée une première fois entre mars et mai 1984 (4), le renouvellement de l'enquête que nous avons menée s'est déroulé de mars à mai 1987, soit trois ans après (voir encadré objet et méthode de l'enquête).

Les résultats présentés dans cet article éclairent les interrogations suscitées par le développement du chômage de longue durée et le devenir des populations concernées. On peut penser qu'ils trouvent à s'appliquer à des zones qui, pareillement au bassin minier, sont durement éprouvées par la désindustrialisation et connaissent un taux de chômage élevé.

Nous nous attacherons en premier lieu aux trajectoires suivies par les chômeurs de longue durée au cours des trois années d'observation, en précisant les formes que prend l'exclusion du marché du travail des chômeurs de longue durée ainsi que les conditions qui ont permis à une partie de cette population d'accéder durablement à l'emploi. Nous rendrons compte ensuite de l'évolution de leur niveau de vie compte tenu des modifications intervenues dans leur situation au regard de l'emploi, de l'inactivité et du chômage.

Les trajectoires des chômeurs de longue durée

Les situations observées au moment de l'enquête :

Au moment de la seconde enquête l'ensemble des individus se répartissaient suivant les neuf situations présentées dans le *tableau 1* et le *graphique n°1*.

Or, trois ans après la première enquête plus de la moitié de la population sont demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (53,4 %). Mais surtout, **un chômeur de longue durée sur trois est resté inscrit à l'ANPE sans discontinuité au cours des trois années suivant la première enquête.** La catégorie des « autres inactifs » représente 13,9 % de l'ensemble de la population, tandis que les retraités et préretraités en constituent le dixième (9,7 %). A l'opposé un chômeur de longue durée sur six (17,1 %) occupait un emploi au moment de la seconde enquête, tandis qu'une minorité (1,9 %) suivait un stage de formation. Enfin, 2 % des individus se répartissaient dans diverses situations « autres » dont le chômage non déclaré, la maladie ou l'invalidité non reconnue et l'incarcération, et 1,9 % étaient décédés.

(3) Cette recherche est réalisée pour le compte du CNRS dans le cadre du Programme interdisciplinaire de Recherche sur le Travail, la Technologie, l'Emploi et les Modes de vie (PIRTTEM). Elle s'inscrit dans une étude comparative Franco-Britannique, menée au sein de l'IFRESI (Institut Fédératif de Recherche sur les Économies et Sociétés industrielles).

Le rapport final de cette recherche est en cours d'élaboration. Il développera certains des résultats présentés dans cet article (tels ceux relatifs à l'impact des mesures d'intervention publique sur la réinsertion des chômeurs de longue durée dans l'emploi), et présentera d'autres résultats non utilisés ici.

(4) Pour les résultats de cette première enquête on pourra se reporter à M. Agnès, C. Coppietters, R. Foudi, F. Stankiewicz, N. Vaneecloo : *Les chômeurs de longue durée : disparités de revenus et distance à l'emploi.* Travail et Emploi, n° 26 — déc. 1985.

TABLEAU 1 :
DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LA SITUATION DES INDIVIDUS

Situation au moment de la réenquête	Entrants sur le marché du travail		Autres actifs de moins de 50 ans		Autres actifs de plus de 50 ans		Ensemble de la population	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Décédés	39	0,6	158	2,6	101	3,2	298	1,9
Chômage déclaré non continu	1 998	32,2	1 348	22,0	113	3,6	3 459	22,4
Chômage déclaré continu	1 165	19,0	2 350	38,2	1 274	40,6	4 789	31,0
Stagiaires en formation	163	2,6	133	2,1	–	–	296	1,9
Salariés	1 644	26,6	1 012	16.5	–	–	2 656	17,1
Pré-retraités	–	–	–	–	238	7,7	238	1,6
Retraités	–	–	–	–	1 247	39,8	1 247	8,1
Autres inactifs	1 040	16,8	963	15,6	160	5,1	2 163	13,9
Quasi-chômeurs	139	2,2	181	3,0	–	–	320	2,1
Ensemble (en % de la pop.)	6 188 (40,0)	100 –	6 145 (39,7)	100 –	3 133 (20,3)	100 –	15 466 (100)	100 –

La situation d'ensemble de la population trois ans après la première enquête est donc marquée par une certaine diversité. Les trajectoires suivies par les chômeurs de longue durée dans l'intervalle des deux enquêtes sont elles aussi contrastées (cf *encadré n° 2)*. Le chômage de longue durée a été interrompu dans plus de deux cas sur trois. Les personnes sont soit retournées sans transition dans l'inactivité (20,2 % des cas), ou ont occupé un (voire plusieurs) emploi(s) (35,1 %), ou encore sont entrées en formation (6,2 %) ou dans une situation de quasi-chômage (chômage non déclaré, invalidité non rémunérée... 5,6 %) sans avoir occupé d'emploi. La fréquence des passages par l'emploi et/ou par la formation n'est donc pas négligeable. Elle est, compte tenu de l'ampleur des mesures déployées par les pouvoirs publiques en direction des jeunes chômeurs de longue durée, la plus élevée dans la catégorie des Entrants sur le marché du travail.

Toutefois les chômeurs de longue durée ne se sont pas réinsérés de façon massive (voire insérés pour les plus jeunes) dans l'emploi. Si des raisons d'ordre démographique expliquent les trajectoires empruntées par une partie d'entre eux (les retraités notamment), il convient de se demander si les résultats observés n'illustrent pas, sous des formes distinctes l'exclusion de l'emploi qui frappe la majorité des chômeurs de longue durée.

Les situations de chômage continu

Bien que l'expression d'éviction définitive de l'emploi puisse sembler excessive pour qualifier la situation des chômeurs inscrits à l'ANPE de façon continue depuis la précédente enquête, certains indicateurs incitent à analyser cette situation comme telle. Ainsi, l'ancienneté moyenne de chômage est si élevée au sein de ce groupe que l'on peut raisonnablement considérer les chances de réinsertion de ces chômeurs comme faibles *(tableau 2)*. L'ancienneté d'inscription continue à l'ANPE est en effet supérieure à six ans dans un cas sur trois, un individu sur quatre a une ancien-

TABLEAU 2 :
ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION À L'ANPE DES PERSONNES EN SITUATION DE CHÔMAGE CONTINU

Ancienneté d'inscription à l'ANPE	Effectifs	%
4 à < 5 ans	2 055	42,9
5 à < 6 ans	1 193	24,9
6 ans et plus	1 541	32,2
Ensemble	4 789	100

2

TRAJECTOIRES SUIVIES PAR LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Au cours des trois années d'observation	Entrants	Moins 50 ans	Plus 50 ans	Ensemble
Ils ont occupé au moins deux emplois (1)	14,5	9	1	21,5
Ils n'ont occupé qu'un seul emploi (1)	44,5	19,1	1	13,6
Leur trajectoire est discontinue du fait uniquement de l'accès à un ou plusieurs stages de formation	7,6	8	0	6,2
Leur trajectoire est discontinue du fait uniquement de l'entrée dans une situation de quasi-chômage	4,4	7	5,1	5,6
Ils sont passés sans transition du chômage de longue durée à l'inactivité	9,4	16,1	49,1	20,2
Ils sont restés en chômage déclaré continu	19	38,2	40,6	31
Ils sont décédés	0,6	2,6	3,2	1,9
Ensemble	40	39,7	20,3	100 (15 466)

(1) Qu'ils aient ou non connu d'autres situations et y compris l'emploi éventuellement détenu au moment de la réenquête.

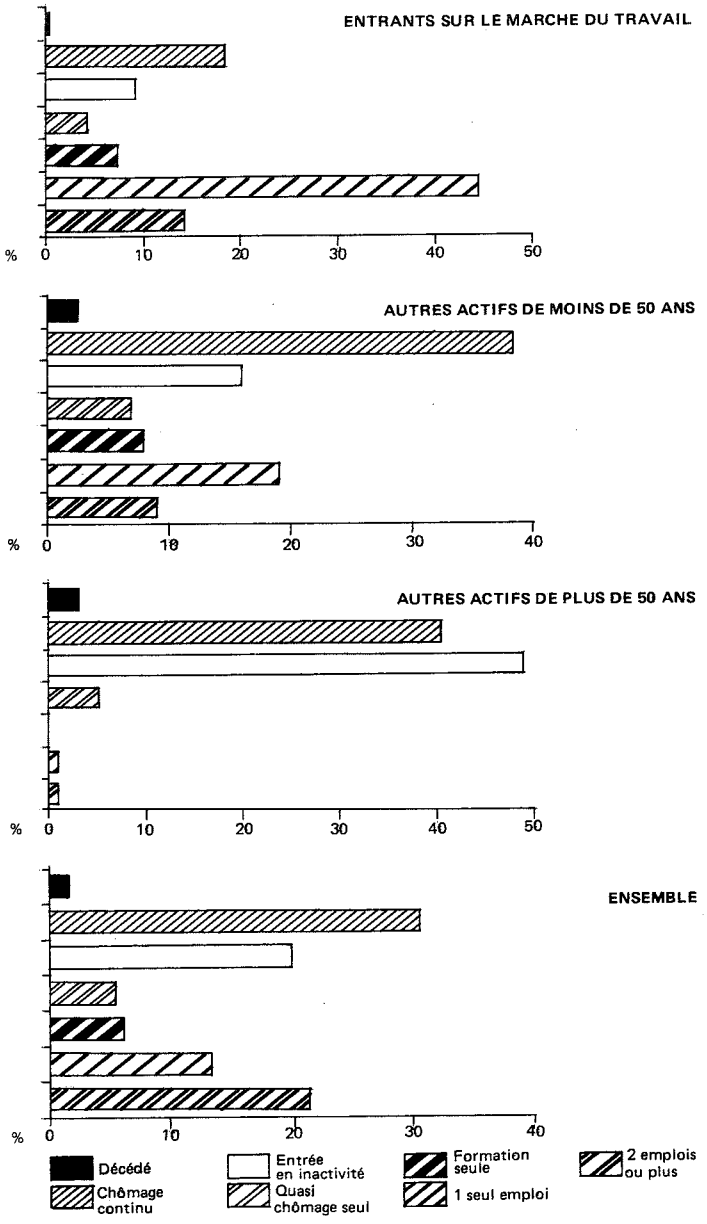

neté d'inscription comprise entre 5 et 6 ans tandis que 42,9 % des chômeurs le sont depuis 4 à 5 ans.

De plus, le risque de chômage continu, ou ininterrompu, n'est pas l'apanage des chômeurs âgés. En effet la catégorie des autres actifs de moins de 50 ans *(tableau 1)* connaît un « taux de chômage continu » proche de celui observé pour les plus de 50 ans (soit 38,2 % contre 40,6 % pour ces derniers). Mais surtout en ce qui concerne la catégorie des « Entrants sur le marché du travail », une personne sur cinq est victime du chômage continu. Le risque d'une fixation durable dans le chômage atteint donc l'ensemble des chômeurs de longue durée quel que soit leur âge. Toutefois il paraît incontestable qu'un âge élevé et plus généralement une employabilité relative faible accroissent le risque de chômage continu. On observe en effet *(tableau 3)* une correspondance avec l'évaluation du « potentiel productif » réalisée lors de la première enquête.

Au rang des facteurs d'exclusion les plus manifestes on relève l'analphabétisme, la présence d'un handicap lourd, l'absence de qualification et/ou de diplôme, et l'inexpérience du travail pour les jeunes. Ces facteurs produisent les mêmes effets quel que soit le groupe d'âge considéré. Cependant un âge élevé contribue à amplifier les taux d'exclusion. La part des chômeurs inscrits de manière continu à l'ANPE est ainsi la plus élevée parmi les chômeurs non qualifiés, âgés de moins de 55 ans . Parallèlement aucun des actifs de plus de 50 ans n'occupait un emploi lors de la seconde enquête et seulement 3,6 % ont occupé un emploi de courte durée dans l'intervalle de temps séparant les deux enquêtes. Ceci illustre la nature particulière du chômage de longue durée des travailleurs âgés. Leur chômage qui succède le plus souvent à une vie marquée par une relative stabilité de l'insertion dans l'emploi apparaît bien

TABLEAU 3 : IMPORTANCE DES SITUATIONS DE CHÔMAGE CONTINU SELON LE POTENTIEL PRODUCTIF

Entrants sur le marché du travail			
Lors de la précédente enquête ils :	En % de l'ensemble du groupe	Ils sont restés inscrits de manière continue à l'ANPE Effectif	% (1)
Présentaient un handicap lourd	8,8	146	27,0 (8,5)
Étaient analphabètes	3,0	56	30,2 (0)
Étaient sans qualification et sans expérience	28,3	497	28,5 (20)
Étaient sans diplôme et sans expérience	8,7	80	15,0 (26,6)
Avaient un diplôme mais pas d'expérience	33,0	130	6,4 (39,6)
Étaient sans qualification mais possédaient une expérience	10,7	144	22,0 (20)
Étaient qualifiés et possédaient une expérience	7,5	112	24,0 (34,5)
Ensemble	100	1 165	19,0 (26,6)

Autres actifs de moins de 50 ans			
Lors de la précédente enquête ils :	En % de l'ensemble du groupe	Ils sont restés inscrits de manière continue à l'ANPE Effectif	% (1)
Présentaient un handicap lourd	22,7	636	46,0 (12,7)
Étaient analphabètes	4,9	194	64,0 (0)
Étaient sans qualification et handicap léger	10,4	321	49,7 (5,8)
Étaient sans qualification	24,7	499	33,0 (16,9)
Avaient une qualification mais celle-ci était obsolète ou n'a pas été mise en œuvre au cours des 5 années précédant le chômage	3,7	77	34,0 (29,5)
Avaient une qualification	33,6	623	30,1 (23)
Ensemble	100	2 350	38,2 (16,5)

Autres actifs de 50 ans et plus			
Lors de la précédente enquête ils :	En % de l'ensemble du groupe	Ils sont restés inscrits de manière continue à l'ANPE Effectif	%
Présentaient un handicap lourd	22,4	247	28,9
Étaient sans qualification et handicap léger	12,1	217	57,5
Étaient sans qualification et avaient + de 55 ans	11,4	85	23,9
Avaient une qualification mais elle était obsolète	6,7	99	47,0
Avaient une qualification non obsolète mais ils présentaient un handicap léger	12,4	257	66,0
N'avaient aucune qualification et avaient – de 55 ans	6,8	187	87,5
Étaient qualifiés	23,2	182	25,0
Ensemble	100	1 274	40,6

(1) Le premier pourcentage indique la part, dans chaque catégorie, des individus inscrits de manière continue à l'ANPE.
A titre comparatif, on a indiqué entre parenthèses le pourcentage des individus occupant un emploi au moment de la réenquête.
REMARQUES :
– Sont considérés comme n'ayant aucune qualification ceux qui ne possèdent ni formation professionnelle, ni qualification acquise sur le tas, ni un niveau d'enseignement général supérieur à la seconde.
– Une qualification est dite obsolète lorsqu'elle ne correspond plus aux techniques en vigueur ou lorsque le débouché en est limité.

comme une longue transition vers la retraite très rarement entrecoupée d'emploi de courte durée.

Comparativement le chômage ininterrompu lorsqu'il concerne des jeunes « Entrants » sur le marché du travail ou des actifs de moins de 50 ans est plus alarmant. Si la détention d'un diplôme (un CAP dans la plupart des cas) diminue le risque d'exclusion pour une partie des jeunes « Entrants », une partie des jeunes dotés de cet atout ou possédant une qualification et une expérience du travail restent néanmoins durablement inscrits en chômage avec des chances d'accès à l'emploi décroissantes à mesure que l'ancienneté du chômage s'allonge. Il en va de même pour les autres actifs de moins de 50 ans. Y compris lorsqu'ils sont détenteurs d'une qualification non obsolète, ces derniers demeurent fortement exposés au risque d'exclusion. On peut observer que, quel que soit le potentiel productif des intéressés, le pourcentage de chômeurs inscrits de façon continu à l'ANPE fluctue entre le tiers et les deux tiers des individus.

Ainsi, malgré les mesures prises ces dernières années par les pouvoirs publics pour favoriser la réinsertion des chômeurs de longue durée dans l'emploi, malgré l'assouplissement des règles relatives à l'embauche sur des contrats de travail à durée déterminée, une part très importante des chômeurs de longue durée sont restés fixés dans le chômage de manière continue. Leurs chances d'accéder à l'emploi aujourd'hui et dans l'avenir paraissent d'autant plus faibles que le risque d'une fixation durable dans le chômage augmente avec l'ancienneté de chômage elle-même (cf tableau 4).

TABLEAU 4 : FRÉQUENCE DES SITUATIONS DE CHÔMAGE CONTINU SELON L'ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION À L'ANPE (EN %)

Ancienneté d'inscription à l'ANPE (1)	Entrants sur marché du travail	Autres actifs de < 50 ans	Autres actifs de > 50 ans (2)	Ensemble
1 à < 2 ans	16,9	32,6	63,8	29,0
2 à < 3 ans	16,0	47,0	35,4	33,3
3 ans et plus	27,0	50,8	37,0	37,9

(1) Lors de la première enquête.
(2) La baisse de la fréquence du chômage continu avec l'ancienneté, constatée pour la catégorie des autres actifs de plus de 50 ans, s'explique par l'importance des départs en retraite (ou en préretraite) des demandeurs d'emploi âgés, c'est-à-dire ceux qui ont en moyenne les anciennetés de chômage les plus élevées au sein du groupe.

Du chômage de longue durée au chômage de courte durée

Ce qui distingue les chômeurs réinscrits à l'ANPE des chômeurs inscrits de manière continue est le fait qu'ils soient au cours des trois années d'observation sortis du chômage de longue durée. Cette sortie du chômage suivie d'une réinscription à l'ANPE est-elle le signe du passage d'une forme de chômage, le chômage de longue durée, à une autre, le chômage récurrent ? Dans l'affirmative, les trajectoires individuelles devraient alors être dominées par une alternance de périodes de chômage et d'emploi de durée variable.

Si tel était le cas on pourrait penser que l'accès aux emplois précaires constitue pour une partie des chômeurs de longue durée une alternative à l'exclusion engendrée par le chômage continu. L'occupation d'un tel emploi peut constituer une rupture dans le « cercle vicieux de l'exclusion » — l'allongement de la durée du chômage est en effet le plus souvent consécutive à la réticence des employeurs face à l'embauche de demandeurs d'emploi ayant une ancienneté de chômage jugée trop élevée — et s'avérer un moyen efficace de réinsertion des chômeurs de longue durée ou d'insertion pour les jeunes primo-demandeurs d'emploi (5). Compte tenu des conséquences qu'exercent sur les individus l'accumulation d'échecs dans la recherche d'emploi — découragement, perte de confiance en soi — et l'exclusion prolongée de l'emploi — étiolement des compétences professionnelles, perte des rythmes du travail, voire désocialisation progressive —, on ne doit pas à priori négliger « l'effet de réinsertion » que produit la prise d'un emploi fut-il de courte durée. L'occupation successive de plusieurs emplois de courte durée peut même dans certaines circonstances être un gage d'employabilité, dans la mesure où elle traduirait une forme de mobilité (6).

La réinscription à l'ANPE (*tableau 1*) est une situation plus fréquente chez les *jeunes « entrants »* sur le marché du travail. Un jeune sur trois est dans cette situation, tandis que les pourcentages sont respectivement de 22 % et de 3,6 % pour les autres actifs de moins de 50 ans et pour ceux de plus de 50 ans. Les *entrants* sur le marché du travail ont donc été plus nombreux à connaître des ruptures dans leur chômage de longue durée. De quelle nature et de quelle durée ont été ces ruptures ? Quelle est l'importance des périodes d'emploi et de chômage ? Le tableau ci-dessous montre à cet égard que la situation est peu contrastée entre les trois groupes d'actifs.

(5) Ceci est attesté, par exemple, par les bilans relatifs au devenir des jeunes ayant occupé un emploi public de courte durée dans le cadre du dispositif des TUC, ou encore par les bilans de fin de « stages modulaires » au cours desquels les chômeurs de longue durée sont mis en situation de travail lors de stages courts en entreprise.

(6) Ainsi qu'on a déjà pu le constater dans le cas des chômeurs de courte durée. Cf C. Saglietti : *chômage et chômages : les 14 mois suivant la perte d'un emploi.* Économie et statistique, mai 1983.

TABLEAU 5 : TRAJECTOIRE DES CHÔMEURS RÉINSCRITS A L'ANPE

Groupe	Nombre moyen de périodes				Durée moyenne des périodes*			
	EMP	CHO	FOR	AUT	EMP	CHO	FOR	AUT
Entrants	1,4	1,4	1,0	1,1	5,7	7,8	7,2	12,8
Actifs < 50 ans	1,8	1,6	1,0	1,0	4,9	8,9	4,3	16,6
Actifs > 50 ans	1,5	1,5	–	1,0	7,0	12,0	–	27,0

** en mois.*
EMP = emploi - CHO = chômage - FOR = formation - AUT = autres.

Contrairement à ce que l'on pouvait supposer, les jeunes chômeurs de longue durée ne montrent pas une propension plus élevée à occuper des emplois de courte durée entrecoupés de période de chômage. La trajectoire des autres actifs de moins de 50 ans illustrerait mieux l'image du passage à un chômage récurrent.

Mais il ressort surtout que même pour une partie des chômeurs de longue durée il semble difficile de parler d'un développement significatif du chômage récurrent. Les individus réinscrits à l'ANPE ont en moyenne occupé un à deux emplois (d'une durée moyenne inférieure à six mois) et se sont inscrits une à deux fois à l'ANPE (pour une durée moyenne de huit mois). Leur mobilité s'exerce en fait dans un champ plus large qui, outre les situations de chômage et d'emploi, inclut aussi des périodes de formation (à l'exception des plus âgés) et d'inactivité ou autres. Il est d'ailleurs significatif de constater que les périodes d'inactivité ou autres sont en moyenne les plus longues.

Au vu de ces résultats, l'accès aux emplois de courte durée, même les plus précaires, est une alternative incertaine au chômage continu. Il paraît difficile pour un chômeur de longue durée de devenir un « chômeur récurrent ». Parmi les chômeurs réinscrits à l'ANPE, plus du tiers n'ont jamais occupé d'emploi au cours des trois années passées. Leur sortie du chômage de longue durée est essentiellement due à une radiation du fichier des demandeurs d'emploi du fait d'événements tels que l'entrée dans un stage de formation, le départ au service militaire, la maladie, l'incarcération... Parmi ceux qui ont occupé au moins un emploi, nombreux sont ceux qui ont bénéficié d'emplois intermédiaires. Ainsi, parmi les jeunes « *entrants* » réinscrits à l'ANPE, sortis du chômage de longue durée pour occuper un emploi (60 %), plus de la moitié (53,3 %) ont bénéficié d'un TUC. Enfin, force est de constater que le retour au chômage risque à plus ou moins brève échéance d'être un retour au chômage de longue durée. Au moment de l'enquête, les individus réinscrits à l'ANPE l'étaient en moyenne depuis près de quinze mois. Si pour une partie d'entre eux cette réinscription est une phase dans un cycle où le chômage alterne avec d'autres situations, pour une autre partie il est à craindre qu'elle ne soit le prélude d'une nouvelle période de chômage de longue, voire de très longue durée. C'est le cas par exemple des actifs de moins de 50 ans réinscrits à l'ANPE. Leur réinscription date de dix-huit mois en moyenne.

L'effectif des exclus de l'emploi est donc en réalité plus important que le seul nombre des chômeurs inscrits de manière continue à l'ANPE.

Pour les raisons qui viennent d'être évoquées, il conviendrait d'y ajouter aussi la majeure partie des chômeurs réinscrits à l'ANPE.

Du chômage de longue durée à l'inactivité

Quelle que soit la durée de leur chômage, les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE restent accrochés à l'activité. A l'opposé se trouvent les chômeurs de longue durée qui depuis la précédente enquête se sont retirés dans l'inactivité.

Le retrait dans l'inactivité prend deux formes différentes selon qu'il s'apparente à un achèvement de la vie active reconnu institutionnellement, ou qu'il résulte soit du découragement face aux difficultés d'accès à l'emploi, soit d'un choix plus ou moins volontaire de l'inactivité. Le premier cas est celui du départ à la retraite (auquel on peut assimiler la préretraite), qui concerne 10 % de la population étudiée. Le second cas, plus complexe, regroupe les « autres formes de retraits dans l'inactivité » qui peuvent être temporaires — départ au service militaire, retour au foyer lié à l'attente d'un enfant — ou définitives — acquisition du statut d'invalide ou d'handicapé ouvrant droit à une pension ou à une allocation, retour définitif et explicite au foyer. Près d'un individu sur sept (13,9 %) a quitté le chômage de longue durée pour se retirer dans l'une de ces autres formes d'activité (voir les exemples types présentés en encadré). Dans près de la moitié des cas il s'agit de jeunes entrant sur le marché du travail (48,9 %, 44,5 % sont des actifs de moins de 50 ans, et 7,5 % sont des actifs de plus de 50 ans.

Dans la catégorie des « autres inactifs » les motifs du retrait dans l'inactivité diffèrent selon le sexe et l'âge, mais en tout état de cause on ne saurait négliger « l'effet de refoulement vers l'inactivité » qu'exerce le chômage de longue durée.

La population des « autres inactifs » *(tableau 6)* est pour une grande partie (soit 44,6 %) composée de jeunes femmes de moins de 25 ans. On doit bien entendu interpréter ce résultat par l'importance que prennent à cet âge le mariage et/ou la grossesse. Toutefois cette explication ne vaut que dans un cas sur cinq. Dans la majorité des cas la situation des jeunes femmes retirées dans l'inacti-

1 Difficultés d'insertion, mariage et retrait dans l'inactivité des jeunes femmes.

Mme X..., 24 ans, a décidé de ne plus chercher de travail depuis deux ans. Elle est à présent « mère au foyer ».
Sortie de l'école à la fin de l'enseignement secondaire, elle s'inscrit comme demandeur d'emploi et connaît une période de chômage (non indemnisé) qui durera trois ans et demi. Elle vit durant toute cette période chez ses parents. Son chômage prend fin avec l'occupation d'un TUC. Elle travaille alors 20 heures par semaine dans un foyer de personnes âgées comme « aide ».
Le contrat prenant fin au bout de 6 mois, elle se réinscrit à l'ANPE. Cette seconde période de chômage dure deux mois, car, suite à une auto-présentation, elle parvient à obtenir un contrat d'un mois dans un établissement hospitalier où elle exerce les fonctions d'agent hospitalier. A l'issue de ce contrat elle ne se réinscrit plus comme demandeur d'emploi. Elle se marie et quitte alors le domicile de ses parents) et a un enfant. Le conjoint est salarié et perçoit un revenu de l'ordre de 1,5 fois le SMIC. ■

2 Difficultés de réinsertion et « retour au foyer » des femmes mariées.

Après une période de chômage d'une durée d'environ trois années, Mme Y..., 34 ans, mariée et mère de trois enfants d'âge scolaire, s'est définitivement retirée du marché du travail pour « retourner au foyer ». Depuis deux ans et demi elle est « mère au foyer ». Elle a quitté l'école à l'âge de 16 ans, sans diplôme, mais contrairement à Mme X... elle a eu un cursus professionnel marqué par plusieurs périodes d'emploi.
Les emplois occupés l'ont tous été dans le secteur de la confection (couturière, piqueuse) et leur durée était variable (de 4 mois à 2 ans). C'est pour cause de fermeture de l'entreprise qu'elle a quitté son dernier emploi (qu'elle occupait depuis 2 ans). Son désir de continuer à travailler l'a conduite à s'inscrire à l'ANPE comme demandeur d'emploi. Ayant alors trois enfants à charge, elle cherche un emploi compatible avec ses activités de mère de famille (assistante maternelle notamment). Toutefois ses démarches (petites annonces surtout) restent infructueuses. Parvenue à la fin du droit des allocations de chômage, elle a finalement décidé, après trois années de chômage continu, de se retirer du marché du travail « pour s'occuper des enfants » (selon son expression).
Le conjoint est salarié et perçoit un revenu de l'ordre de deux fois le SMIC. ■

3 Problèmes de santé, reconnaissance institutionnelle du handicap et accès à l'invalidité.

Le cas des bénéficiaires de l'allocation pour adultes handicapés (AAH).
M. A..., 25 ans (marié et père de trois enfants), est depuis deux ans « reconnu handicapé » par la C.O.T.O.R.E.P. du fait de son incapacité à l'exercice d'un travail liée à des problèmes de santé physiques et psychiques (arthrose vertébrale, douleurs intercostales, angine de poitrine, asthme). Il était demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE depuis plus de quatre ans. L'examen du cursus professionnel de M. A..., montre une précarisation progressive des emplois tenus. Il a d'abord travaillé dans une entreprise du bâtiment comme aide-maçon pendant deux ans à la sortie de l'école, puis du fait de la faillite de cette entreprise, il a occupé plusieurs emplois de manœuvre (dans le bâtiment) entrecoupés de périodes de chômage de courte durée. Le dernier emploi occupé avant son entrée dans le chômage long était un emploi de livreur de charbon qui a duré quatre mois.
Après avoir cherché infructueusement du travail pendant deux ans, il décide de demander sa reconnaissance comme travailleur handicapé qui lui ouvre droit au bénéfice de l'Allocation pour Adulte Handicapé au taux plein (soit 2 632 F par mois). Cette allocation représente une part importante des ressources de la famille, pour l'essentiel composées de revenus de transferts (Aide Sociale à l'Enfance de la D.D.A.S.S., dons en nature sous forme de « bons » du Bureau d'Aide Sociale et Aide Médicale Générale, prestations de la Caisse d'Allocations familiales). ■

Le cas des travailleurs âgés bénéficiaires d'une pension d'invalidité.
M. B..., 46 ans, marié et père de quatre enfants, est resté inscrit comme demandeur d'emploi pendant près de huit ans.
Il a bénéficié d'indemnités de chômage dégressives pendant trois années (allocations de base, puis allocations de fin de droit et secours exceptionnel des ASSEDIC). Au cours de la huitième année de chômage il est reconnu, suite à sa demande auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, « travailleur handicapé » (du fait de problèmes de santé importants : arthrose cervicale, ulcère, et ablation de deux doigts). Il bénéficie depuis un an d'une pension d'invalidité de seconde catégorie d'un montant de 2 900 F par mois. Les problèmes de santé, mais aussi l'absence de qualification et l'âge de M. B... ont été des facteurs défavorables à sa réinsertion sur le marché du travail. Ayant commencé à travailler à l'âge de 14 ans, il a en effet occupé plusieurs emplois sans jamais connaître de chômage. Avant d'entrer dans la seule période de chômage (longue) qu'il ait connu il occupait depuis trois ans un emploi dans une entreprise du bâtiment comme maçon. Durant cette période de chômage il recherche, compte tenu de ses problèmes de santé, un emploi de type concierge ou gardiennage, pas trop éloigné de son domicile, mais en vain. Et lorsque l'Agence Nationale pour l'Emploi lui propose un emploi de maçon dans une entreprise du bâtiment, il n'est pas embauché faute de qualification et de spécialisation. ■

vité au moment de la seconde enquête est restée la même que celle observée lors de la première enquête : leur situation matrimoniale, leur nombre d'enfants à charge, de même que leur lieu de résidence n'ont subi aucune modification.
Le retour des jeunes femmes au foyer (à fortiori lorsqu'elles sont plus âgées) n'est donc pas essentiellement motivé par l'existence d'obligations familiales. Il est aussi le résultat des difficultés d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail que rencontrent les femmes depuis longtemps en chômage. Ces difficultés entraînent fatalement une partie d'entre elles au découragement et au retrait de la vie active.

TABLEAU 6 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION DES AUTRES INACTIFS SELON LE SEXE ET L'ÂGE (Effectifs et taux de retrait dans l'inactivité)

Âge / Sexe	< 25	25-30	30-40	40-50	> 50	Ens.
Hom.						
Effectif	74	77	68	162	82	463
Taux (%)	5,2	4,7	3,7	16,4	3,0	5,4
Fem.						
Effectif	966	362	188	106	78	1 700
Taux (%)	34,6	23,4	15,7	25,3	8,2	24,6
Ens.						
Effectif	1 040	439	256	268	160	2 163
Taux (%)	24,6	13,8	8,5	19,0	4,4	13,9

Alors que les femmes trouvent une « alternative » au chômage continu en « retournant au foyer », les hommes — à l'exception des jeunes qui partent au service militaire — rejoignent le plus souvent l'inactivité parce qu'ils accèdent au « statut » d'invalide ou d'handicapé. L'acquisition de ce statut leur ouvre droit à une pension d'invalidité ou à une allocation d'adulte handicapé. Ceci est traduit par l'augmentation en valeur absolue et relative (*tableau 6*) jusqu'à l'âge de 50 ans du nombre d'hommes qui se retirent dans l'inactivité après avoir vainement recherché un emploi compatible avec leurs problèmes de santé. Mais quelle que soit la cause apparente du retrait dans l'inactivité, les « autres inactifs » ont été au cours des trois dernières années confrontés à une quasi-impossibilité d'accéder à l'emploi. En effet, préalablement à l'acquisition de leur nouveau statut (femme au foyer ou invalide) la majorité des « autres inactifs » n'avaient occupé aucun emploi. Seuls 7,8 % ont détenu un emploi (ou plus), le plus souvent de type intermédiaire (TUC). L'inactivité a donc été la porte de sortie du chômage de longue durée dans la grande majorité des cas (soit 81,4 % des « autres inactifs »).

A l'issue de la première enquête nous constations que la distance à l'emploi des chômeurs de longue durée aurait peu de chances de se réduire dans les années à venir. Trois ans après, le bilan auquel nous parvenons confirme cette analyse. En effet **près de trois chômeurs de longue durée sur quatre sont aujourd'hui exclus du marché du travail (7).** Ils sont soit restés accrochés à l'activité comme demandeurs d'emploi, soit devenus inactifs. La situation des individus qui, au moment de la seconde enquête, occupaient un emploi, prend de ce fait plus de relief.

Le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

Les emplois occupés

Un individu sur six occupait un emploi au moment de la seconde enquête et dans deux cas sur trois l'emploi est un emploi à durée indéterminée (tableau 7).

TABLEAU 7 : CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS OCCUPÉS SELON LES GROUPES DE RÉFÉRENCE

Groupe	Type d'emploi			dont à		Ens.
	Normal	TUC	Stage	Durée ind.	Temps plein	
Entrants	926	672	46	771	950	1 644
Actifs < 50 ans	947	65	–	844	826	1 012
Ens.	1 873	737	46	1 615	1 776	2 656

NB :
Emploi Normal = emploi salarié en entreprise.
Stage = stagiaires en entreprise titulaires d'un contrat de travail.
Emploi Temps plein = durée hebdomadaire du travail supérieure ou égale à 30 heures hebdomadaires.

Dans deux cas sur trois il s'agit d'emplois à temps plein, dans des entreprises du secteur privé pour 58,2 % d'entre eux (8) et concentrés dans quelques secteurs d'activité, dont celui des « services non marchands » (administrations et collectivités locales notamment) et celui du « bâtiment et travaux publics », qui regroupent plus de la moitié des emploi (52,4 %) *(tableau 8).*

(7) Si l'on ne tient pas compte des départs à la retraite et des individus en préretraite.

(8) Le reste des employeurs se réparti comme suit : entreprises publiques (15,9 %) ; collectivités locales (13,8 %) ; associations (4,2 %) ; parents travaillant à leur compte (2,2 %) ; particuliers (3,3 %) ; établissements pour handicapés — CAT — (2,4 %).

TABLEAU 8 : DISTRIBUTION DES EMPLOIS OCCUPÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

Agriculture	Mécanique (dont auto)	Textile habillement	BTP	Transports	Commerce	Services non marchands	Autres (*)	Ensemble
0,5	13,1	4,4	19,1	3,4	8,6	33,3	17,6	100

(*) dont services marchands (nettoyage, gardiennage,..), particuliers (femme de ménage), secrétariat...

La prise (ou la reprise) d'un emploi salarié « normal » est donc une situation dont la fréquence est loin d'être négligeable. Les « tucistes » et les « stagiaires » représentent le tiers des détenteurs d'emploi au moment de l'enquête (9), mais cet effectif n'a rien d'étonnant compte tenu de l'ampleur de ces dispositifs.

Ce relatif succès de la réinsertion pour une partie des chômeurs de longue durée n'est pas indépendant du mode de rapprochement entre l'offre et la demande de travail. Trois modes de recherche d'emploi ont été privilégiés par les chômeurs qui occupent un emploi : les relations personnelles, la présentation individuelle en entreprise et l'ANPE. La recherche d'un emploi par le biais des relations personnelles est toutefois la plus efficace. Près de 40 % (39,6 %) des emplois trouvés l'ont été par ce biais et dans près de trois cas sur quatre il s'agit d'emplois à durée indéterminée. Respectivement, la présentation individuelle en entreprise et l'ANPE représentent 18,5 % et 13,6 % des emplois trouvés (10).

L'essentiel des emplois (80,5 %) sont occupés dans la localité de résidence du salarié ou à moins de 20 kilomètres de celle-ci. Le retour à l'emploi s'est en l'occurrence effectué sans la mise en œuvre d'une mobilité géographique. Cependant, les individus ayant fait preuve d'une mobilité « inter-régionale » (3,8 % des cas) détiennent dans tous les cas un emploi à durée indéterminée. Le facteur décisif reste l'employabilité relative des chômeurs de longue durée.

Les caractéristiques des détenteurs d'emploi

Le taux moyen d'embauche décroît quand l'âge augmente *(tableau 3)*. Ce taux est le plus élevé parmi les jeunes entrants sur le marché du travail (26,6 %), il est nul pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans, et il est égal à 16,5 % pour les autres actifs de moins de 50 ans.

Il y a là un lien évident avec les critères d'employabilité utilisés dans ce tableau. En effet, dans le groupe des « Entrants » sur le marché du travail, les diplômés, même démunis de toute expérience du travail avant l'entrée en chômage, sont les moins exposés au chômage de très longue durée (le taux de chômage continu est de 6,4 %) et détiennent le taux d'embauche le plus élevé. Tandis qu'à l'opposé, les jeunes victimes d'analphabétisme cumulent le taux de chômage continu le plus élevé (30,2 %) et le taux d'embauche le plus faible (ici ce taux est nul). Dans le groupe des autres actifs de moins de 50 ans, la détention d'une qualification semble jouer le même rôle que celui joué par le diplôme. Les taux d'embauche des individus qualifiés sont nettement supérieurs au taux moyen, tandis que leurs taux de chômage continu sont inférieurs au taux moyen. A l'inverse aucun des demandeurs d'emploi analphabètes n'est retourné à l'emploi et plus des deux tiers sont restés en chômage.

Le diplôme et la qualification constituent donc pour les chômeurs de longue durée les meilleurs atouts pour l'accès à l'emploi. Mais l'absence de ces atouts n'entraîne pas fatalement le rejet du marché du travail, ainsi qu'en témoignent les taux d'embauche observés pour les individus non diplômés et/ou non qualifiés. Il importe alors de s'interroger sur la qualité des emplois tenus et sur les conditions d'accès à ces emplois.

Les conditions de l'accès à l'emploi

Si l'on rapproche les caractéristiques des emplois occupés de celles de leurs détenteurs (*tableau 9*), les résultats conduisent à atténuer les conclusions précédentes.

Lorsqu'ils accèdent à l'emploi, les chômeurs de longue durée occupent généralement des emplois exigeant un moindre niveau de qualification que celui qu'ils détiennent. Ce processus de

(9) Les activités intermédiaires réalisées par les « tucistes » et « stagiaires » sont diverses : entretien d'équipements collectifs intérieurs (55,1 %), entretien d'équipements collectifs extérieurs (12,4 %), auxiliaire de salariés ou d'employés communaux (7,3 %), services collectifs, dont surveillance d'école, aide aux personnes âgées...(5,5 %), autres activités (19,7 %).

(10) Les autres modes de recherche représentent respectivement : emplois trouvés à l'issue d'un stage de formation (4,5 %), par le biais d'une agence d'intérim (5,1 %), par petites annonces (2,3 %), par la famille (5,4 %), par d'autres canaux (dont la « mise à son propre compte ») (11 %).

TABLEAU 9 : QUALIFICATION DES EMPLOIS OCCUPÉS SELON LA QUALIFICATION ET L'EXPÉRIENCE DES INDIVIDUS

Entrants sur le marché du travail			Autres actifs de plus de 50 ans		
Caractéristiques des emplois	Effectif des détenteurs d'emploi selon la qualificaton	Expérience du travail (1)	Caractéristiques des emplois	Effectif des détenteurs d'emploi selon la qualification	Expérience du travail (1)
Emplois non qualifiés 1 384 (84,2 %)	Individus non qualifiés 579	Pas d'expérience significative	Emplois non qualifiés 749 (74 %)	Individus non qualifiés 342	Employés par une ou plusieurs entreprises de manière : discontinue (58,6 %) continue (30,3 %) inactivité (11,1%)
	Individus qualifiés 805			Individus qualifiés 407	Employés par une seule entreprise de manière continue : (30,5 %) Employés par une ou plusieurs entreprises de manière discontinue ou continue (69,5 %)
Emplois qualifiés 260 (15,8 %)	Diplôme de niveau supérieur 195				
	Diplôme de niveau inférieur 18	Expérience significative : un emploi qualifié supérieur à 6 mois			
	Formation de nature différente 47	Expérience significative mais pas d'emploi supérieur à 6 mois	Emplois qualifiés 263 (26 %)	Qualification de niveau supérieur 24	Employés par une ou plusieurs entreprises de manière discontinue (100 %)
				Qualification de niveau inférieur 127	Ibid. (cf. ci-dessus)
				Qualification de nature différente 39	Ibid. (cf. ci-dessus)
				Qualification de niveau identique 73	Employés par une entreprise de manière continue : (43,7 %) Employés par plusieurs entreprises de manière discontinue (56,3 %)

1) Il s'agit ici de l'expérience du travail dans les cinq années précédant l'entrée en chômage.
- L'expérience du travail est significative lorsqu'elle correspond à un cumul d'emplois d'au moins 6 mois.
- Le travail est discontinu lorsque l'individu a occupé plusieurs emplois entrecoupés d'au moins une période de chômage.

« déqualification » (11) concerne à la fois les emplois non qualifiés et les emplois qualifiés. Les emplois non qualifiés, c'est-à-dire ceux qui ne requièrent à l'entrée aucun diplôme ou titre équivalent, constituent la majorité (soit 80,3 %) des emplois occupés par les chômeurs de longue durée. Mais ces emplois sont, dans plus de la moitié des cas (56,8 %), occupés par des personnes détenant un diplôme ou un titre. Il s'agit le plus souvent de personnes possédant un (voire parfois deux) CAP et qui occupent des emplois tels que : agent d'entretien pour le compte d'une collectivité locale, manœuvre dans une entreprise du BTP, employée de maison, vendeuse ou caissière... Quant aux emplois qualifiés, dans plus de 40 % des cas, leurs détenteurs possèdent un diplôme ou un titre équivalent justifiant d'un niveau de qualification supérieur à celui requis pour la tenue de l'emploi. Ces emplois sont principalement des emplois administratifs (employé de bureau, secrétaire...) et des emplois du bâtiment (maçonnerie, peinture...) ou de la mécanique (contrôleur mécanicien par exemple).

(11) Pour simplifier, nous avons considéré comme « qualifiés » les emplois requérant à l'entrée un niveau donné de qualification attesté par un diplôme ou un titre équivalent. La « déqualification » correspond donc à une situation où le titulaire de l'emploi détient un diplôme ou un titre qui lui confèrent un niveau de qualification supérieur à celui exigé par la tenue de l'emploi.

Les causes de la déqualification sont toutefois différentes selon le groupe considéré (*tableau 9*).

Dans le cas des jeunes Entrants sur le marché du travail, titulaires d'un diplôme, c'est l'absence d'expérience du travail qui explique leur déqualification. Elle constitue en effet un « désavantage comparatif » qui réduit l'impact du diplôme. Par contre l'expérience ou l'inexpérience du travail n'est pas un critère pertinent au sein du groupe des autres actifs de moins de 50 ans. Ces derniers connaissent plutôt des conditions de réinsertion différentes selon qu'ils ont été employés avant l'entrée en chômage de manière continue ou discontinue, et que leur qualification est ou non devenue obsolète.

Les individus qualifiés ayant eu une expérience du travail marquée par une certaine discontinuité, et qui possèdent une qualification devenue obsolète, occupent en effet soit des emplois non qualifiés, soit des emplois qualifiés, exigeant une plus faible qualification.

Ainsi, les chômeurs de longue durée partagent certaines des difficultés rencontrées par l'ensemble des chômeurs. Toutefois, la fréquence des situations de déqualification paraît ici élevée (dans au moins un cas sur deux) relativement au faible nombre d'individus qui parviennent à accéder à l'emploi. Ceci est un autre signe des difficultés rencontrées par les demandeurs d'emploi de longue durée pour se réinsérer sur le marché du travail, et sans doute aussi une illustration des effets invalidants du chômage de longue durée lui-même.

Exclusion de l'emploi et paupérisation

Au cours des trois dernières années la situation des individus au regard de l'emploi, de l'inactivité et du chômage s'est donc diversifiée, entraînant pour certains une baisse de revenu mais offrant aussi à une partie de la population des possibilités de ressources nouvelles de nature diverse : pension de retraite, pension d'invalidité, salaire... Comment cette modification de la composition des ressources s'est-elle traduite sur le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population (12) ?

(12) Pour permettre la comparaison des données des deux enquêtes, nous avons adopté la même méthode de mesure du niveau de vie. Le niveau de vie est défini comme le revenu monétaire total dont l'enquêté peut bénéficier soit dans le cadre de la famille restreinte (appelée ici **Petit groupe**), soit dans celui du **Ménage**. Le « petit groupe » est composé de l'individu enquêté, de son conjoint éventuel, de leurs enfants mineurs, et de leurs enfants majeurs n'ayant pas pris leur indépendance familiale (en se mariant) ou économique (en devenant actif occupé ou non). Le « ménage » désigne l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, liées ou non par des liens parentaux. Lors de la précédente enquête, les situations de « cohabitation », c'est à dire celles où le « petit groupe » s'insérait dans un ménage représentaient 57 % des cas.

TABLEAU 10 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION SELON LE NIVEAU DE VIE
– Évaluation au niveau du ménage –

Revenu en % du SMIC par Uc au moment de la réenquête / Revenu en % du SMIC par Uc au moment de la 1ère enquête		Pauvres		Non pauvres			Ensemble
		0 % à 20 %	20 % à 40 %	40 % à 60 %	60 % à 80 %	80 % et plus	
Pauvres	0 % à 20 %	(12,2) 16,1	(11,9) 54,5	(3,9) 20,4	(0,9) 3,9	(1,0) 5,1	(6,4)
	20 % à 40 %	(49,0) 14,6	(46,0) 47,2	(23,7) 27,9	(6,6) 6,3	(3,5) 4,0	(22,2)
Non pauvres	40 % à 60 %	(16,8) 4,4	(21,6) 19,4	(38,5) 39,7	(28,6) 24,4	(12,2) 12,1	(25,6)
	60 % à 80 %	(9,1) 2,7	(11,3) 11,4	(20,2) 23,3	(37,0) 35,3	(24,5) 27,3	(21,1)
	80 % et plus	(12,9) 3,1	(9,2) 7,7	(13,7) 13,2	(26,9) 21,4	(58,8) 54,6	(24,7)
Ensemble	Effectif	739	3 289	3 756	3 352	4 032	15 168
	%	4,8	21,7	24,8	22,1	26,6	100

N.B. : dans chaque case figurent deux pourcentages :
- entre parenthèses le pourcentage **ligne**.
- l'autre étant le pourcentage **colonne**.

La permanence des situations de pauvreté

L'évolution du niveau de vie de l'ensemble de la population s'est traduite par une légère augmentation. Évalué au niveau du ménage, le revenu moyen par unité de consommation s'établit en effet à 65 % du SMIC alors qu'il était de 60 % du SMIC en 1984 (13). Cette relative croissance du niveau de vie peut être jugée favorable. Toutefois la pauvreté au sein de la population n'a connu qu'une réduction très limitée, (*tableau 10*).

Le pourcentage des ménages disposant d'un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté, soit 40 % du SMIC par unité de consommation (14) est passé de 28,6 % de l'ensemble de la population en 1984 à 26,5 % en 1987. Les sorties de la pauvreté — passage d'une situation où le revenu par unité de consommation est inférieur ou égal à 40 % du SMIC à une situation où il devient supérieur au seuil de 40 % — ont été insuffisantes pour compenser de manière sensible les cas de maintien, voire de basculement dans la pauvreté. En effet 58,6 % des pauvres (*tableau 10*) le demeurent et environ 10 % d'entre eux sont tombés dans une situation de dénuement (revenu par unité de consommation inférieur à 20 % du SMIC). De plus, 13,6 % des ménages dont le revenu dépassait le seuil de 40 % du SMIC lors de la première enquête ont basculé dans la pauvreté.

Les modifications intervenues depuis la précédente enquête dans la composition des ménages expliquent certes en partie cette configuration des ressources et la permanence de la pauvreté au sein de la population. Mais ce sont en fait la différenciation des statuts individuels et le maintien dans le chômage d'une majorité de la population qui constituent les principales causes de cette évolution.

Différenciation des statuts et disparités des niveaux de vie

L'examen des disparités de niveau de vie (*tableau 11*) fournit à cet égard des enseignements forts éloquents. La population se divise en deux groupes d'importance presque égale et distincts selon le niveau du revenu par unité de consommation :

- Le premier groupe est composé des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de manière continue ou non. Quel que soit le niveau d'évaluation choisi (petit groupe ou ménage), le niveau de vie des demandeurs d'emploi est toujours inférieur au niveau de vie moyen. Évalué à l'échelle du petit groupe, le revenu par unité de consommation des demandeurs d'emploi atteint au mieux le seuil de pauvreté, il est proche du dénuement dans le cas des chômeurs réinscrits à l'ANPE. Les solidarités familiales qui s'exercent au sein du ménage améliorent certes sensiblement cette situation. Le revenu moyen par unité de consommation dont bénéficient alors les demandeurs d'emploi dépasse légèrement le seuil de pauvreté, il passe de 40,7 % du SMIC au niveau du petit groupe à 55,3 % du SMIC au niveau du ménage pour les chômeurs inscrits de manière continue à l'ANPE, et respectivement de 31,6 % à 51,5 % pour les chômeurs réinscrits à l'ANPE. Toutefois il reste inférieur au niveau de vie moyen mesuré pour l'ensemble de la population des chômeurs de longue durée lors de la précédente enquête.

- A l'opposé on trouve un second groupe composé des « non-demandeurs d'emploi », c'est-à-dire de l'ensemble des individus qui étaient au moment de la seconde enquête salariés ou inactifs, ou stagiaires en formation ou « autres ». Bien que l'on puisse observer des disparités de niveau de vie au sein de ce groupe, le revenu par consommation est toujours supérieur (15) au revenu moyen et prémunit toujours contre la pauvreté quel que soit le statut individuel. Mieux, on

TABLEAU 11 : REVENU MOYEN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION SELON LE STATUT INDIVIDUEL (en pourcentage du SMIC)

Statut / Niveau d'observation	Chômeurs réinscrits à l'ANPE	Chômeurs déclarés « continu »	Stagiaires en formation	Quasi-chômeurs	Autres inactifs	Salariés	Retraités	Pré-retraités	Ensemble
Petit groupe	31,6	40,7	53,1	67,3	67,4	89,0	97,9	101,8	55,7
Ménage	51,5	55,3	65,6	68,4	67,6	80,5	98,6	101,8	64,7

(13) Le niveau de vie est évalué en pourcentage du SMIC par unité de consommation. Au moment de la seconde enquête (mars 1987), le montant mensuel net du SMIC était de 3 906 F. Le nombre d'unités de consommation tient compte de la composition du groupe domestique. Conformément à l'échelle d'Oxford, il est déterminé par : nombre d'unités de consommation = 0,3 + 0,7A + 0,5E (ou A = nombre de personnes de 15 ans et plus et E = nombre de personnes de plus de 15 ans).

(14) Compte tenu de la législation en vigueur, le seuil de pauvreté retenu dans l'étude est de 40 % du SMIC par unité de consommation. Il correspond à la situation d'un couple sans enfant ayant pour vivre un revenu total égal aux deux tiers du SMIC.

(15) Ou proche de ce revenu moyen, comme dans le cas des stagiaires en formation.

remarque que la pauvreté est éliminée sans le recours aux solidarités familiales.

Ainsi, la sortie du chômage de longue durée se traduit-elle en moyenne par l'accès à un niveau de vie qui élimine, de façon plus ou moins durable selon le statut des individus, les risques de pauvreté. Tandis qu'à l'opposé la fixation dans le chômage de très longue durée ou le retour au chômage long après une période d'interruption (ou plusieurs) expose les individus à une pauvreté que les solidarités familiales parviennent au mieux à transformer en précarité.

Vers une concentration de la pauvreté ?

Les individus qui connaissent les risques d'exclusion du marché du travail les plus élevés sont aussi les plus exposés aux risques de paupérisation. Compte tenu des résultats précédents il n'est pas surprenant que la population qualifiée ici de pauvre soit majoritairement composée de demandeurs d'emploi (*tableau 12).*

Ces derniers sont en effet sur-représentés au sein de cette population. Alors qu'ils représentent 53,4 % de l'ensemble de la population, ils forment 85,2 % des pauvres.

Le taux de pauvreté varie cependant selon que l'individu est resté continuellement inscrit à l'ANPE depuis la précédente enquête ou qu'il s'est réinscrit après une interruption.

Dans le premier cas, celui des chômeurs inscrits de manière continue (en majorité des autres actifs de moins de 50 ans et des chômeurs âgés), le jeu combiné du système d'indemnisation et des solidarités familiales permet de limiter la pauvreté. Celle-ci concerne néanmoins plus du tiers des ménages (35,4 %). Dans le second cas, celui des chômeurs réinscrits (en majorité des jeunes « Entrants » sur le marché du travail) la pauvreté atteint au moins un ménage sur deux. Les solidarités familiales exercent ici un rôle protecteur non négligeable, en leur absence huit demandeurs d'emploi sur dix seraient pauvres. Mais tous ne peuvent en bénéficier, et le retour au chômage se présente alors comme un retour à la pauvreté.

Au total, c'est donc plus de 40 % des personnes en chômage au moment de la seconde enquête qui vivent dans la pauvreté. Certes ce phénomène n'épargne pas les non demandeurs d'emploi (16) mais son ampleur est moindre et, lorsqu'elle augmente d'importance, la pauvreté frappe principalement des individus vivant aux marges du chômage déclaré et de l'inactivité. Une telle concentration des risques de paupérisation accroît l'urgence d'actions prioritaires en direction des populations concernées. Elle soulève à nouveau la question de la capacité du système d'indemnisation à contenir le développement de la pauvreté parmi les demandeurs d'emploi (17). En subordonnant le droit à un revenu de remplacement à une condition d'insertion antérieure dans l'emploi et en instituant une règle de dégressivité des allocations perçues, le système actuel d'indemnisation conduit à exclure du droit aux indemnités de chômage des demandeurs d'emploi placés dans une situation de pauvreté du fait même du chômage de longue durée. Or, on ne peut ignorer que les forces qui tendent à exclure du marché une partie des individus sont les mêmes qui les précipitent dans la pauvreté. ■

(16) A l'exception des retraités, des préretraités et des stagiaires en formation dans la mesure où ces derniers sont essentiellement des jeunes bénéficiant d'une protection familiale.

(17) M. Agnès, C. Coppietters, R. Foudi, F. Stankiewicz, N. Vaneecloo : *Moyens efficaces et inefficaces de combattre la pauvreté liée au chômage de longue durée.* Communication aux Ve journées d'Économie Sociale, Nantes, 25-26 sept. 1985.

TABLEAU 12 : COMPOSITION DE LA POPULATION PAUVRE (MÉNAGES AYANT UN REVENU PAR UNITÉ DE CONSOMMATION INFÉRIEUR A 40 % DU SMIC)

Niveau d'observation / Statut		Chômeurs réinscrits à l'ANPE	Chômeurs déclarés « continu »	Stagiaires en formation	Quasi-chômeurs	Autres inactifs	Salariés	Ensemble
Petit groupe	Effectifs	2 845	2 378	32	96	287	416	6 054
	%	47,0	39,3	0,5	1,6	4,7	6,9	100
Ménage	Effectifs	1 739	1 694	–	96	242	257	4 028
	%	43,1	42,1	–	2,4	6,0	6,9	100